

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 13 avril 2010

Arrêté du 7 avril 2010 portant délégation de signature (cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique)

NOR : MTSC1009264A

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 18 juin 2007 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 22 mars 2010 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2010 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Samuel Barreault, directeur du cabinet, et à M. Philippe Moronval, chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets, en ce qui concerne les affaires pour lesquelles délégation n'a pas été donnée aux personnes désignées aux 1^o et 2^o de l'article 1^{er} du décret du 27 juillet 2005 susvisé.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 avril 2010.

GEORGES TRON